

# REGLEMENT DE JEUX

## « 10 ans Liquidarom en Provence »

### **Article 1 : La Société Organisatrice**

La société L.A. Distribution (Liquidarom en Provence) au capital social de 15 000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Draguignan sous le numéro 808 614 200 et dont le siège social est situé au 290 rue des Lauriers à Brignoles (ci-après la « Société Organisatrice »),

Organise deux jeux gratuits avec obligation d'achat, et un jeu sans obligation d'achat chacun intitulés « 10 ans Liquidarom en Provence » (ci-après le ou les « Jeu/Jeux ») qui se dérouleront du 2 octobre 2023 au 11 novembre 2023 inclus dans tous les magasins préalablement inscrit à l'opération marketing 10 ans Liquidarom en Provence par le biais d'un formulaire rempli et signé électroniquement ou physiquement, transmit par L.A. Distribution, selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

### **Article 2 : Conditions relatives à la participation**

La participation aux Jeux est ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des salariés de la société L.A. Distribution, du magasin et des fournisseurs de celui-ci, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (même nom, même adresse).

Les Jeux sont accessibles aux clients ayant effectués un achat (ci-après le ou les « Participant/Participants »).

### **Article 3 : Acceptation du Règlement**

Toute participation valide aux Jeux est conditionnée par l'acceptation pure et simple, sans réserve, du Règlement par les Participants.

Pour le jeu permettant aux Participants de recevoir un ticket à gratter, son acceptation se matérialise par l'achat.

Pour le jeu permettant aux Participants de participer au tirage au sort son acceptation est matérialisée par l'achat, mais aussi par l'acte de remplir le bulletin de participation au verso du ticket à gratter et le déposer dans l'urne prévu à cet effet au sein des boutiques participantes.

Pour le jeu permettant aux Participants de remporter un an de e-liquide, son acceptation est matérialisée par la réalisation d'un post Facebook et/ou Instagram ayant en légende le #BIRTHDAYLIQUIDAROM10.

#### **Article 4 : Durée du Jeu**

Les Jeux se dérouleront du lundi 2 octobre 2023 au samedi 11 novembre 2023, dans la limite des jours et horaires d'ouverture des magasins participants. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler les présents Jeux si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit mise en cause et qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due aux Participants.

#### **Article 5 : Principe du Jeu et désignation des gagnants**

Pour participer aux Jeux, le client doit effectuer un achat sur un produit issue d'une des marques de Liquidarom en Provence en magasin, sans minimum d'achat, dans la limite d'un (1) par jour. Le client reçoit ensuite un ticket à gratter (Jeu N°1 au recto du ticket à gratter) et peut également remplir un bulletin de participation (Jeu

N°2 au verso du ticket à gratter) et le déposer dans l'urne pour s'inscrire au grand tirage au sort. La participation au Jeu N°3 peut uniquement être réalisée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram par le biais d'un post avec une photo du participant et un produit faisant parti du catalogue Liquidarom en Provence, et comportant en légende le #BIRTHDAYLIQUIDAROM10.

1er chance – Ticket à gratter : Le client ayant un ticket gagnant (3 lots disponibles) devra présenter et remettre son ticket en caisse pour remporter immédiatement son gain si il s'agit de e-liquide 10mL ou 50mL sans nicotine, ou d'une « surprise » qui correspond à un objet publicitaire. Dans le cas où le client remporte une box, il devra alors scanner un QR code renvoyant vers un formulaire à remplir avec ses coordonnées postale, téléphonique et courriel, conforme à la réglementation RGPD en vigueur, afin de pouvoir procéder à l'envoi de son gain à son domicile.

2ème chance – Tirage au sort : Le client ayant réalisé un achat pourra placer dans l'urne un bulletin de participation, lequel lui offrira une chance d'être sélectionné pour le grand tirage au sort. Le participant devra remplir sur le bulletin les informations suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse courriel, et lieu d'achat. Ensuite, à l'issue de l'opération, toutes les urnes et les bulletins seront expédiés au siège social de la Société Organisatrice qui réalisera le tirage au sort sous le contrôle d'Huissier de Justice parmi tous les bulletins participants.

En cas de gain, le ou la gagnant(e) sera directement contacté par la Société Organisatrice et les modalités spécifiques lui seront énoncées, notamment les modalités spécifiques de récupération du gain. La preuve de l'instant gagnant résultera in fine par mail. Les non-gagnants ne seront pas contactés par la Société Organisatrice.

Dans le cas du tirage au sort pour déterminer le ou la gagnant(e) d'1an de e-liquide, la présence du #BIRTHDAYLIQUIDAROM10 sur chacun des posts réalisés par les participants permettra de réaliser le tirage au sort par la Société Organisatrice sous contrôle d'Huissier de Justice.

## **Article 6 : Dotation mise en jeu**

Les gains mis en jeu dans le cadre des présent Jeux sont les suivants :

Jeu N°1 – Ticket à gratter :

- 6000 tickets gagnants « 1 e-liquide 10mL» d'une valeur de 5,90€  
À faire valoir jusqu'au 11.11.2023.

- 6000 tickets gagnants « 1 e-liquide 50mL» d'une valeur de 21,90€  
À faire valoir jusqu'au 11.11.2023.

- 3000 tickets gagnants « surprise/goodies» d'une valeur supérieure ou égale à 3€  
À faire valoir jusqu'au 11.11.2023.

- 200 tickets gagnants « 1 box » soit :

25 kits Luxe Q2 de chez Vaporesso d'une valeur minimum de 32,90€

25 Kits Luxe Q2 SE de chez Vaporesso d'une valeur minimum de 22,90€

25 Kits Thelema Urban 80 de chez Lost Vape d'une valeur minimum de 44,90€

25 Kits Doric Q de chez Voopoo d'une valeur minimum de 9,90€

25 Kits Drag H40 de chez Voopoo d'une valeur minimum de 36,90€

50 Kits Drag Q de chez Voopoo d'une valeur minimum de 36,90€

À faire valoir jusqu'au 11.11.2023.

- 134000 tickets perdants

Jeu N°2 – Tirage au Sort - Ticket à gratter

- 1 buggy SSV X300 250CC 2 Places Homologué pour la Route de la marque MASAI d'une valeur de 7000€

Jeu N°3 – Tirage au sort – 1 an de e-liquide

Sous forme de 4 e-liquides 50ML par mois, fourni et expédié directement au domicile du gagnant par Liquidarom en Provence. Le gagnant sera contacté par Liquidarom chaque début de mois pour choisir ses liquides. Soit un montant total de 1131,60€.

## **Article 7 : Validation des participations et modalités d'attribution des lots**

Toute Participation devra être loyale : il est interdit par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs des Jeux proposés notamment afin d'en modifier les résultats.

Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou communiquées de manière contrevenante au présent Règlement, entraînent la disqualification du Participant et l'annulation de sa participation et de son gain. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

Les lots sont attribués tel quel et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera

due aux gagnants.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en oeuvre, mise en service, installation et utilisation des lots sont à la charge du gagnant. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des lots mais non expressément prévus dans les dotations mises en jeu resteront à la charge du gagnant.

### **Article 8 : Remise des lots**

Les lots découlant des tickets à gratter seront délivrés directement dans les magasins participants dans lesquels auront été effectués préalablement les achats, à l'exception faite des « Boxs » pour lesquels un formulaire de contact accessible via un QR code présent en boutique doit être préalablement rempli par le gagnant afin que son lot lui soit expédié.

Enfin le véhicule – SSV X300 Maisai – sera à venir récupérer par le grand gagnant directement au siège social L.A. Distribution situé au 290 rue des lauriers à Brignoles 83170. Les modalités spécifiques concernant ce lot seront explicitées lors de la prise de contact avec le ou la gagnant(e).

### **Article 9 : Utilisation des noms et prénoms des gagnants**

Il ne sera répondu à aucune demande, de quelque manière que ce soit, concernant l'identité du gagnant.

### **Article 10 : Limites de responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La

Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les lots sont éventuellement soumis ou à la sécurité de leur utilisation. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter les Jeux ou à en modifier les conditions et ce, sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente et / ou de caractéristique proche.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux ou perte de courriel.

### **Article 11 : Dépôt du Règlement**

Le Règlement des Jeux est remis à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'accueil des magasins participants et est accessible sur le site web [www.liquidarom-distribution.fr](http://www.liquidarom-distribution.fr).

### **Article 12 : Données à caractère personnel**

Lors de la participation, le Participant renseigne un bulletin de participation dans les conditions exposées à l'article 5 ci-avant. Par le biais de ce bulletin, le Participant fournit des données à caractère personnel à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice, responsable de traitement, met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel concernant le Participant dont la finalité est relative à l'organisation des Jeux. Ce traitement est fondé sur :

- Le consentement exprès des personnes concernées est donné lors de la validation du bulletin de participation lors du dépôt dans l'urne.

Les données collectées par la Société Organisatrice dans le cadre des Jeux sont les suivantes :

- Identité du Participant : Nom et Prénom ;
- Information de contact : Adresse de courriel, numéro de téléphone
- Information d'achat : lieu de l'achat.

Les coordonnées des Participants collectées dans le cadre de leur participation aux Jeux sont à destination exclusive de la Société Organisatrice

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée ainsi qu'au Règlement UE2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de portabilité de ses données à caractères personnel ; ainsi que du droit d'obtenir la limitation du traitement et de retirer son consentement en s'adressant par courrier à :

L.A. Distribution – 290 rue des lauriers – ZAC Nicopolis 83170 BRIGNOLES.

Le Participant a également la possibilité de former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet suivante : [https:// www.cnil.fr/](https://www.cnil.fr/).

### **Article 13 : Loi applicable**

Le Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises.